

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Marché n° 2010-030

CAHIER DES CHARGES



Midi-Pyrénées Innovation

Agence régionale de l'innovation
9-11 rue Matabiau
BP 78534
31685 Toulouse Cedex

Objet de la consultation :

**Marché de prestations intellectuelles pour la conduite d'une action collective
« Co-développement de produits agroalimentaires innovants » pour les PME-PMI de
Midi-Pyrénées**

Date d'envoi de la demande : 11 mars 2010
Date limite de remise des offres : 26 mars 2010 à 12 heures
Choix des candidats : semaine 14
Date d'exécution souhaitée : lancement mi avril 2010

ORGANISME QUI PASSE LA COMMANDE

Identité

Midi-Pyrénées Innovation

9-11 rue Matabiau
BP 78534
31685 Toulouse Cedex

Représentant

Le Directeur Général de Midi -Pyrénées Innovation
Christophe Nicot

1 - Rappel du Contexte et des objectifs de l'action collective

1.1 - Le contexte régional

La mise en œuvre de clusters fait partie intégrante de la politique économique telle que définie et adoptée par la Région Midi-Pyrénées dans le cadre du SRDE.

Les clusters permettent de structurer les filières sur des approches marchés, de favoriser le développement des entreprises de taille TPE, PME, sur l'ensemble du territoire régional et ceci via l'innovation industrielle, commerciale, organisationnelle.

En 2008, après une étude préalable de cartographie du territoire, le Conseil Régional a orienté la mise en œuvre expérimentale des clusters agroindustriels vers les deux clusters suivants :

1. « Alimentation plaisir » - Cluster SAVEURS
2. « Cosmétique et Bien Être » - Cluster BIEN ETRE.

D'octobre 2008 à juin 2009, avec l'appui du cabinet spécialisé Competitiveness, une vision stratégique commune et un plan d'actions à 3 ans ont été conçus avec les PME et les organismes partenaires pour chaque cluster.

Parmi les 19 actions conçues, 3 actions pour le cluster Saveurs et 4 actions pour le cluster Bien être ont été priorisées.

Pour le cluster Saveurs :

- Veille technique, réglementaire et commerciale : mise à disposition aux entreprises de la veille effectuée par l'ARDIA aquitaine (service en partie payant) -> Maitrise d'ouvrage ARIA.
- Action logistique : études des possibilités de mutualisation des outils logistiques régionaux par petits groupes d'entreprises -> Maitrise d'ouvrage ARIA .
- Action co-développement produits : Inciter les IAA (en particulier PME, TPE) à fonctionner dans une logique partant de la demande, leur permettre de recueillir et anticiper les besoins de leurs clients distributeurs, mettre en place les meilleures conditions pour favoriser le co-développement (avec les distributeurs, entre elles ou avec des centres de compétences) de nouveaux produits, concepts.

En novembre 2009 la Région a mandaté MPI pour conduire l'action de co-développement produits.

1.2 - Les objectifs de l'action collective

L'action « co-développement » a pour objectif la mise en place de groupes de travail (industriels, acheteurs, centres de compétences) et l'accompagnement des entreprises pour favoriser le co-développement de produits innovants sur des axes identifiés comme prioritaires dans le cadre de la démarche entreprise pour la

constitution du cluster Saveurs, à savoir : le frais « prêt à consommer » ou « prêt à cuisiner ».

Le lancement et le suivi de l'action sera assuré par un comité de pilotage composé de représentants de :

- La Direction de l'Action Economique et de la Recherche du Conseil Régional de Midi-Pyrénées
- Midi-Pyrénées Innovation
- Midi-Pyrénées Expansion

2 – Objet du marché : Contenu du marché et planning de réalisation

2.1 – Contenu du marché

Le présent marché de prestations intellectuelles vise, dans le cadre d'une action collective pilote, à l'accompagnement de 10 entreprises de la région Midi-Pyrénées à initier un nouveau type de concertation entre industriels (IAA) et distributeurs et développer de nouveaux produits, services, etc.

Il est décomposé en 5 lots :

- Lot n°1 : Animation du groupe d'entreprises.
- Lot n°2 : Animation de séances de créativité.
- Lot n°3 : Accompagnement à la constitution d'un pool de metteurs en marché de la GMS, organisation et restitution des réunions.
- Lot n°4 : Accompagnement à la constitution d'un pool de metteurs en marché de la RHD, organisation et restitution des réunions.
- Lot n°5 : Apport d'une expertise ciblée dans le cadre de réunions de créativité ou sélection de projets

Chaque lot fait l'objet d'un marché distinct.

Les candidats peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots. Ils ne sont pas autorisés à proposer des offres variables selon le nombre de lots obtenus.

Le Lot n°5 est un marché à Bon de Commande, c'est-à-dire que les prestations seront confirmées par Bon de Commande au fur et à mesure des besoins exprimés par MPI (demandes d'expertises spécifiques formulées par les entreprises).

L'identification des PME-PMI candidates, la sélection des PME-PMI « pilotes » et la finalisation du partenariat avec la signature d'une lettre d'engagement entre les PME-PMI et le Conseil Régional Midi-Pyrénées sont en cours de réalisation.

L'action collective et, par voie de conséquence les prestations de services décrites ci-après, sont programmées pour un groupe de 10 entreprises. Le comité de pilotage se réserve le droit d'augmenter le nombre d'entreprises dans le groupe (avant le démarrage ou après le démarrage de l'action), en fonction des besoins et sans que cela n'entraîne de surcoûts par rapport à la réponse au présent marché.

Le budget global de l'action collective étant limité, MPI se réserve le droit de négocier les conditions financières d'intervention avec plusieurs des prestataires

potentiels pré-sélectionnés à l'issue de cet appel d'offres voir même d'annuler l'un ou l'autre des lots afin de rester dans l'enveloppe fixée dans le cadre de cette action collective.

Lot n°1 : Animation du groupe d'entreprises

Un groupe d'une dizaine d'entreprises sera constituée. L'objectif pour ce groupe est de développer de nouveaux produits adaptés aux tendances de consommation. Dans cet objectif, des réunions avec des distributeurs seront organisées afin de croiser les besoins des industriels, distributeurs et consommateurs et identifier les projets les plus porteurs.

La mobilisation des distributeurs ne fait pas partie du travail à effectuer dans ce lot. En revanche, il sera important de prendre en compte cette donnée pour le choix de la méthodologie à proposer. Il s'agira bien de proposer une méthodologie qui permette d'initier des échanges entre IAA et distributeurs, qui sortent des relations commerciales classiques et ce, afin de faire émerger des idées de nouveaux produits, services...

L'objectif pour l'animateur du groupe d'entreprises sera :

- Avec les IAA qui participent à l'action collective, de mettre en place les conditions nécessaires afin de faire émerger « un groupe » en vue de les amener à de la coopération inter-entreprises : favoriser la connaissance des acteurs au sein du groupe, aide à la structuration et à l'organisation de leurs actions et de leurs contributions, ...
- D'être force de proposition sur la mise en place d'un format d'échanges IAA/distributeurs, permettant de favoriser les échanges de manière à ce que chacun y trouve un intérêt.
- D'animer ces réunions d'échanges IAA/distributeurs.

Il s'agit bien de fournir les outils pour mobiliser les acteurs autour d'une problématique commune, structurer la réflexion, capitaliser l'expérience et la renouveler.

A noter : la partie propriété industrielle sera traitée à part avec le soutien de MPI. Les compétences requises dans ce lot ne portent pas sur la partie juridique, mais bien sur les capacités d'animation d'un groupe pour favoriser l'émergence de projets collaboratifs.

Il faut prévoir une à deux séances de préparation des entreprises et 3 à 5 rencontres avec des distributeurs.

Lot n°2 : Animation de séances de créativité

Participeront aux séances de créativité :

- Les entreprises du groupe
- Eventuellement, des distributeurs, en fonction de leur volonté de s'inscrire dans un cadre fixé conjointement avec les entreprises (-> co-développement).

- Des compétences externes (technologiques, design, marketing...) qui peuvent nourrir la réflexion

Il faut prévoir une séance de préparation des entreprises (formation à la créativité, outils simples pour trouver de l'information, ...), ainsi que 3 à 6 séances de créativité afin de faire émerger des idées de projets (individuels ou collectifs).

Les méthodes choisies doivent être transférables afin que les PME participant à l'opération puissent les reproduire dans leurs entreprises.

Lot n°3 : Accompagnement à la constitution d'un pool de metteurs en marché de la GMS, organisation et restitution des réunions.

L'identification d'un pool de metteurs en marché, acteurs de la GMS prêts à participer à cette action collective a déjà été initiée. Il s'agit là de compléter le tour de table avec des acteurs qui pourraient apporter un plus à l'action et qui n'auraient pas été identifiés et de finaliser l'identification des axes prioritaires de développement que chacun souhaite aborder.

La deuxième partie de ce lot, consistera à organiser les réunions, au mieux, en fonction des agendas de chacun et des thématiques d'intérêt. Il faut prévoir 3 réunions.

Enfin, un compte rendu des réunions devra être rédigé afin d'être restitué aux entreprises. Il s'agira de :

- Rédiger une synthèse décrivant l'ensemble des orientations validées comme pertinentes au cours des réunions.
- Et pour chaque axe retenu, de lister et hiérarchiser les fonctionnalités à restituer pour coller au marché. Exemple : praticité de consommation adaptée à différents environnements, modalités de réchauffage, équilibre nutritionnel, qualité packaging, développement durable, typicités sensorielles,...

Lot n°4 : Accompagnement à la constitution d'un pool de metteurs en marché de la RHD, organisation et restitution des réunions.

Idem lot précédent, mais pour les acteurs de la restauration hors domicile. Sont particulièrement visés les acteurs de la restauration collective et de la restauration rapide moyenne à haut de gamme.

L'identification d'un pool de metteurs en marché, acteurs de la RHD prêts à participer à cette action collective a déjà été initiée. Il s'agit là de compléter le tour de table avec des acteurs qui pourraient apporter un plus à l'action et qui n'auraient pas été identifiés et de finaliser l'identification des axes prioritaires de développement que chacun souhaite aborder.

La deuxième partie de ce lot, consistera à organiser les réunions, au mieux, en fonction des agendas de chacun et des thématiques d'intérêt. Il faut prévoir 3 réunions.

Enfin, un compte rendu des réunions devra être rédigé afin d'être restitué aux entreprises. Il s'agira de :

- Rédiger une synthèse décrivant l'ensemble des orientations validées comme pertinentes au cours des réunions.
- Et pour chaque axe retenu, de lister et hiérarchiser les fonctionnalités à restituer pour coller au marché. Exemple : praticité de consommation adaptée à différents environnements, modalités de réchauffage, équilibre nutritionnel, qualité packaging, développement durable, typicités sensorielles,...

Lot n°5 : Apport d'une expertise ciblée dans le cadre de réunions de créativité ou sélection de projets

Il s'agit là de répondre à une offre, afin de faire partie d'un « pool » de consultants auxquels le groupe d'entreprises pourra faire appel : soit pour participer aux séances de créativité, soit pour aller plus loin et engager les premières réflexions sur les produits.

Il s'agit de proposer une expertise, d'être force de proposition, lors des premières séances de validation des projets, produits, concepts.

Les domaines d'expertise visés peuvent être (non exhaustif) :

- marketing,
- design
- packaging
- ...

Pour ce lot n°5, il n'y aura pas d'engagement contractuel à l'avance. Des demandes de devis (contenu de l'intervention, moyens mis en œuvre, résultats attendus, budget temps,...) seront effectuées au fil de l'eau (marché à Bon de Commande), en fonction des besoins émis par les entreprises, et sur la base du tarif horaire ou par demi-journée proposé dans la réponse au présent appel d'offres (article 6).

2.2 – Planning de réalisation

Le bouclage du financement de l'action et la notification à Midi-Pyrénées Innovation des subventions de la Région Midi-Pyrénées et de l'Union Européenne ont été effectués. L'action collective débutera dès la signature d'une lettre d'engagement entre 10 PME-PMI minimum et le Conseil Régional Midi-Pyrénées.

La date du 15 Avril 2010 peut être raisonnablement fixée pour le démarrage de cette action collective.

L'action collective sera menée sur une période de 16 mois.

3 – Conditions de participation des candidats

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt.

Les entreprises sous-traitantes devront être obligatoirement agréées par Midi-Pyrénées Innovation.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

4 – Transmission de l'offre

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté ou par messagerie électronique portant les mentions du titre du présent marché.

Cet envoi doit contenir les pièces définies dans le présent cahier des charges et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste, parvenir avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

Midi-Pyrénées Innovation
9-11 rue Matabiau
BP 78534
31685 Toulouse cedex 6

ou par mail à l'adresse suivante : contact@mp-i.fr
en indiquant dans l'objet du mail l'objet de la consultation (page de garde du présent cahier des charges)

5 – Prix et conditions de règlement

Lots n°1 à 4

Le marché est un marché à prix global, ferme et forfaitaire.

Le candidat unique ou le groupement présentera une décomposition détaillée du prix pour chacun du ou des lots pour lesquels il souhaite faire une offre.

Ce prix s'entend tous frais inclus et comprend tous les frais afférents à la réalisation de la prestation (déplacements, nuitées, repas,...).

Les modalités de règlement des prestations seront définies contractuellement entre Midi-Pyrénées Innovation et le (ou les) prestataire(s) en fonction :

- Du planning détaillé de l'action collective qui sera fixé lors d'une première réunion de coordination entre le (ou les) prestataires et le comité de pilotage
- Des conditions de versement de la participation directe des entreprises et des subventions publiques à Midi-Pyrénées Innovation, l'agence ne pouvant assurer un portage financier important sur une longue durée.

Néanmoins, le principe d'un acompte au démarrage de l'action collective (≈ 20 %) et de règlements intermédiaires associés aux réunions de coordination du comité de pilotage est tout à fait envisageable.

Lot n°5

Le candidat unique ou le groupement présentera un prix d'intervention à l'heure et/ou à la demi-journée d'intervention.

Ce prix s'entend tous frais inclus et comprend tous les frais afférents à la réalisation de la prestation (déplacements, nuitées, repas,...).

Les modalités de règlement seront définies contractuellement entre Midi-Pyrénées Innovation et le (ou les) prestataire(s) en fonction des demandes de devis spécifiques formulées avec les entreprises participant à l'action collective.

6 – Choix des candidats

Les offres des candidats, exprimées en Euro, seront entièrement rédigées en langue française.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- Le présent cahier des charges dûment paraphé
- Une offre technique et financière détaillant la méthodologie d'accompagnement et les prestations relatives à chacun des lots avec le prix des prestations et une présentation détaillée de l'équipe projet
- Une présentation synthétique de l'entreprise ou du groupement avec notamment des références dans le domaine agroalimentaire et l'accompagnement de PME-PMI dans le cadre d'actions collectives
- Les coordonnées complètes de l'entreprise ou du groupement
- Une déclaration sur l'honneur du ou des candidats (respect des obligations fiscales et sociales)
- Le n° Siret et le n° de TVA intracommunautaire
- Un extrait Kbis de moins de 3 mois

Le marché sera attribué au candidat (ou au groupement) présentant l'offre économique la plus avantageuse en fonction des critères suivants :

- Prix des prestations 30 %

Le chiffrage devra intégrer tous les frais afférents à la mission ainsi que les temps de rencontre et de coordination préalable, en cours et en fin d'action collective avec le comité de pilotage.

- Qualité technique et méthodologique de l'offre globale 70 %

Une attention particulière sera portée sur les points suivants :

- Méthodologie d'accompagnement proposée
- Composition de l'équipe (qualité et expérience des intervenants)
- Expériences et exemples dans les domaines de compétences du ou des lots sur lequel le candidat est amené à postuler.
- Expériences et exemples d'accompagnement de projets dans le cadre d'actions collectives